

PROCES-VERBAL

Séance du 29 mai 2026

L'an 2026 et le 29 mai à 19h30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 26/05/2026

Date d'affichage : 26/05/2026

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : DAGUET Eloïse, FONTAINE Eugénie, GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, ROUSSEAU MERCIER Angéline, ROYER Anne-Charlotte, SCHWARTZ Béatrice, MM : BAUR Grégory, BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DEVANNE Alex, DUVERGER Thibaud, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoit

A été nommée secrétaire : Mme GÉNÉRALI Cécile

Ordre du jour :

- Retrait délibération sur indemnités et nouvelle délibération sur indemnités
- Embauche contractuels congés annuels (Poste et agent technique)
- Adoption règlement intérieur du conseil municipal
- Adoption bail commercial « Supérette de Nibelle »
- Contrat animation octobre 2026 et demande de subvention départementale « En scène
- Délégation SACEM + SPREE
- Projet préau périscolaire : demande de subvention au département
- Devis éclairage public route de Chemault et demande de subvention SIERP
- Devis sécurisation cheminement piétons CD 30 : pose de potelets
- Devis accessoire transpalette
- Devis échelle accès clocher de l'église
- Devis BL Environnement
- Actualisation projet isolation des bâtiments communaux et création réseau de chaleur par géothermie
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

Devis signés depuis Conseil Municipal du 10 avril 2026		Montant TTC
Total	Carburants Avril	199,15 €
La Poste	Affranchissements Avril	31,75 €
Super U	Fourniture bouteilles de gaz pour le désherbeur thermique	80,50 €
Aviso	Drapeau avec hampes	196,08 €
Jardivert	Entretien Cimetière	4 866,00 €
Proludic	Pieces detachees jeux square	3 628,68 €
Chimie Loire	4 big bag enrobe noir	1 249,92 €
Théodore	Pots peinture et lasure	966,73 €
Barruet	Rebouchage trou mur Epicerie	180,00 €
Rubix	Vêtement de travail + bidon nettoyage et tampon karcher	1 182,87 €
Propimex	Produit rincage pour le lave-vaisselle salle des fetes	72,58 €
Pepinière Asselin	Fleurissement Printemps	828,96 €
Jaquet	Livraison calcaire 0/20 20 tonnes	902,60 €
Jardin de Beaune	Gerbe pour ceremonie 8 mai	55,00 €
Boclet boulangerie	Cérémonie du 8 mai	115,50 €
Fabregue	Ramette papier A4	79,20 €
Méca service	Entretien tracteur tondeuse	290,00 €
Carreira Nelson	Croissants matinée citoyenne	16,20 €
Sacem	Cotisation annuelle	348,86 €
En-Kal incendie	Vérification annuelle extincteurs et alarmes	391,80 €

Retrait de la délibération 4-3/2026

Madame Catherine RAGOBERT explique qu'à la suite d'une décision de la Direction Générale des Collectivités Locales cette délibération n'est pas nécessaire.

Fixation des indemnités aux élus

Le retrait de la délibération 4-3/2026 étant caduque, ce sujet est sans objet.

Embauche contractuels remplacement congés - Agence Postale Communale

Madame RAGOBERT Catherine demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le remplacement en cas d'absence, de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service durant la période des congés ou en cas d'absence de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale,

- **APPROUVENT** le recrutement d'une personne contractuelle qui effectuera le même nombre d'heures hebdomadaires soit 16h30, et, si les besoins s'imposent, cet agent effectuera un nombre d'heures plus important ;
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT, Maire, pour effectuer les démarches administratives nécessaires à cet emploi.

Embauche contractuel remplacement congés agents techniques

Madame Catherine RAGOBERT explique qu'il convient de réfléchir à la nécessité d'embaucher du personnel durant l'été afin de compenser l'absence d'un agent pour congés de paternité ainsi que pendant les congés estivaux.

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** le recrutement sur un poste afin d'assurer l'entretien du domaine public et notamment des espaces verts, la période restant à définir concernant le congé de paternité ;
- **FIXENT** le nombre d'heures hebdomadaires de ce poste à 20 heures et, si les besoins l'imposent, un nombre d'heures plus important pourra être réalisé ;
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges liées à cet emploi sont inscrits au budget 2026 ;
- **DÉLÈGUENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT Catherine, Maire, pour effectuer les démarches administratives nécessaires à ces emplois.

Adoption règlement intérieur du conseil municipal

Madame Catherine RAGOBERT, Maire rappelle que

Vu,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-8 et L5211-1,
- Le projet de règlement transmis au conseil municipal pour étude et réflexion, avec la convocation,
- Le projet de règlement intérieur joint en annexe,

Considérant que :

- Le conseil municipal de Nibelle a été installé le 27 mars 2026,
- Les communes de plus de 1 000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ADOPTENT** le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'il figure en annexe à la présente délibération ;
- **DISENT** que ce règlement pourra évoluer en cours de mandat.

Adoption bail "supérette" de Nibelle

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de commerce relatif aux baux commerciaux ;

Considérant

- que la commune est propriétaire du local commercial situé au 13 rue Saint Sauveur à Nibelle, destiné à l'exploitation d'une épicerie ;
- la volonté de la commune de maintenir un commerce de proximité sur le territoire communal, l'épicerie étant fermée depuis le 1/11/2025 ;
- que la commune a réalisé des travaux de mise en sécurité et d'aménagement préalablement à la mise à disposition du local ;
- qu'il convient de favoriser l'installation et le démarrage de l'activité commerciale par l'octroi d'une franchise temporaire de loyer ;

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Anne-Charlotte ROYER, n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVENT** la conclusion d'un bail commercial au profit de la SAS Supérette de Nibelle, dont le président est Brahim Abardame, pour le local situé 13 rue Saint Sauveur ;
- **PRÉCISENT** que le bail commercial est conclu pour une durée de neuf années conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- **FIXENT** le montant du loyer à 480 euros mensuels hors charges, révisable par période triennale, le loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, l'indice de référence sera celui du 4eme trimestre 2025 paru le 26 mars 2026 et s'établissant à 134.62 ;
- **DISENT** qu'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer sera demandé au preneur lors de la signature du bail ;
- **PRÉCISENT** que le loyer sera payable pour la première fois le 1er novembre 2026 afin de faciliter le démarrage de l'activité ;
- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer le bail commercial ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DONNENT** tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre cette délibération.

Contrat animation 11 octobre 2026 et demande de subvention départementale "en scène"

Madame Catherine RAGOBERT propose d'organiser une représentation du spectacle « The two WOWmen SHOWER » (Compagnie double jeu, 18 rue de la Cerisaille - 45260 Saint Jean le Blanc). Le spectacle aura lieu à la salle Jacques Poisson, le dimanche 11 octobre 2026.

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** le devis et la convention du spectacle ;
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget et s'engagent à verser la somme de 1 060€ ;

- **SOLLICITENT** auprès du Département une subvention du maximum (60%), dans le cadre de la Saison Culturelle « EN SCÈNE ! » ;
- **DELEGUENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

Délégation évènements festifs pour la SACEM et la SPRÉ

Madame Catherine RAGOBERT explique que dans le cadre de l'accord entre la SACEM et l'Association des Maires de France (AMF) un forfait est proposé permettant aux communes de moins de 5000 habitants de bénéficier de conditions particulières et de tarifs préférentiels pour l'organisation de leurs fêtes locales.

Pour que les évènements organisés par des associations régies par la loi de 1901 puissent être compris dans le forfait, il est nécessaire de produire à la SACEM un mandant officiel pour l'organisation de chaque évènement. La commune doit déclarer les évènements prévus à la SACEM pour les associations.

Pour l'année 2026,

le Comité des Fêtes sera concerné pour :

- Le feu d'artifice du 11 juillet 2026
- Concert de la fête patronale du 22 août 2026

NLR pour :

- Le marché de Noël

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISENT** Madame Catherine RAGOBERT à mandater le Comité des fêtes de Nibelle pour l'organisation du feu d'artifice du 11 juillet 2026, du concert de la fête patronale du 22 août 2026 ;
- **AUTORISENT** Madame Catherine RAGOBERT à mandater Nibelle Loisirs Rencontres pour l'organisation du marché de Noël ;
- **DONNENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives.

Projet préau périscolaire - Demande de subvention au Département - Volet 3

Le projet de sécurisation et de mise aux normes du préau du périscolaire a été approuvé lors de la séance de conseil municipal du 14/11/2026. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 24 650.00€ HT, soit 29 580.00€ TTC.

Madame Catherine RAGOBERT informe que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental (volet 3).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES en % HT		
	Dépenses HT	Dépenses TTC			
Mise en sécurité et aux normes du préau du bâtiment périscolaire			ETAT - DETR	12 325,00 €	50,0%
	24 650,00 €	29 580,00 €	CD45 - volet 3	7 395,00 €	30,0%
			AUTOFINANCEMENT	4 930,00 €	20,0%
TOTAL	24 650,00 €	29 580,00 €	TOTAL	24 650,00 €	

- **SOLLICITENT** une subvention auprès du Conseil Départemental, correspondant à 30 % du montant HT du projet, soit 7 395.00€ ;
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 en section d'investissement - au compte 2138 ;
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Devis éclairage public route de Chemault et demande de subvention SIERP

Madame Catherine rappelle que les lampadaires solaires route de Chemault connaissent des disfonctionnements et propose de les remplacer par des lampadaires raccordés au réseau électrique. Il est précisé que le projet est éligible à une subvention du SIERP.

Des devis sont présentés :

Eclairage public	Fournisseur	HT	TTC
Route de Chemault	INEO	7 677,76 €	9 213,31 €
	ISI'Elec	5 569,45 €	6 683,34 €

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**,

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux ;
- **APPROUVENT** le devis de la société ISI'ELEC, mieux disante, d'un montant total de 5 569.45€ HT soit 6 683.34€ TTC ;
- **SOLLICITENT** une subvention auprès du SIERP, correspondant à un montant de 3 000€ ;
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 en section d'investissement - au compte 21 538 ;
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Devis sécurisation cheminement piétons CD 30 : pose de potelets

Madame Catherine RAGOBERT explique que les tronçons les plus anciens du chemin piétonnier route de Chambon sont dégradés. Le précédent conseil avait envisagé de les remplacer progressivement par des potelets.

Dans un souci d'uniformité, un devis de l'entreprise choisie pour le remplacement des précédents tronçons est présenté :

Sécurisation cheminement piéton CD30	Fournisseur	HT	TTC
Potelets lisse CD 30	Denis Kuchly	9 996,00 €	11 995,20 €

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**,

Considérant la nécessité de renouveler le matériel,

- **APPROUVENT** le devis du groupe Denis Kuchly qui s'élève à 9 996.00€ HT soit 11 995.20€ TTC ;
- **PRÉCISENT** que les affaissements présents autour des potelets, à la suite du précédent remplacement, seront comblés par l'entreprise Kuchly lors de cette nouvelle installation ;
- **CONFIRMENT** l'inscription des crédits nécessaires en section d'investissement à l'article 21538 - pour un montant de 9 996.00€ HT soit 11 995.20€ TTC ;
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour passer commande.

Devis fourche tracteur

Madame Catherine RAGOBERT explique la nécessité de faire l'acquisition d'une fourche transpalette pour le tracteur afin de sécuriser le chargement et le déplacement des matériaux livrés.

Un devis est présenté :

Outillages	Fournisseur	HT	TTC
Fourche transpalette	DROUIN	1 250,00 €	1 500,00 €

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**,

Considérant la nécessité d'acquérir ce type de matériel,

- **APPROUVENT** le devis de l'entreprise DROUIN qui s'élève à 1 250.00€ HT soit 1 500.00€ TTC ;
- **CONFIRMENT** l'inscription des crédits nécessaires en section d'investissement à l'article 2157 - pour un montant de 1 250.00€ HT soit 1 500.00€ TTC ;
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour passer commande.

Devis échelle accès clocher

Madame Catherine RAGOBERT explique la nécessité pour des raisons de sécurité de remplacer l'échelle permettant l'accès au clocher, plusieurs barreaux étant défectueux.

Un devis est présenté :

Eglise - mise en sécurité	Fournisseur	HT	TTC
Echelle accès clocher	Bodet	3 358,20 €	4 029,84 €

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**,

Considérant la nécessité de réaliser cette installation,

- **APPROUVENT** le devis de l'entreprise BODET qui s'élève à 3 358.20€ HT soit 4 029.84€ TTC ;
- **CONFIRMENT** l'inscription des crédits nécessaires en section d'investissement à l'article 2158 - pour un montant de 3 358.20€ HT soit 4 029.84€ TTC ;
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour passer commande.

Devis entreprise BL environnement

Madame Catherine RAGOBERT rappelle qu'en l'absence de l'agent technique gérant le broyage des accotements (congrés de paternité) il convient de faire sous-traiter le premier passage des travaux de broyage.

Un devis de la société qui a réalisé le fauchage des fossés en au cours des années précédentes est présenté :

Entretien voirie			
Fauchage fossés	BL Environnement	2 062,30 €	2 474,76 €
Fauchage accotements		3 825,35 €	4 590,42 €
		5 887,65 €	7 065,18 €

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**,

Considérant la nécessité de faire réaliser ces prestations par une entreprise extérieure,

- **APPROUVENT** le devis de l'entreprise BL Environnement qui s'élève à 5 558.65€ HT soit 7065.18€ TTC ;
- **CONFIRMENT** l'inscription des crédits nécessaires en section de fonctionnement à l'article 615231 - pour un montant de 5 887.65€ HT soit 7 065.18€ TTC ;
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour signer le devis.

Actualisation projet isolation des bâtiments communaux et création réseau de chaleur par géothermie

Madame Catherine RAGOBERT explique l'historique du projet d'isolation thermique et de création d'un réseau de géothermie avec les différentes réflexions qui ont permis d'aboutir à ce qu'il est aujourd'hui. Faute d'éléments suffisants les membres du conseil municipal décident de reporter toute décision sur l'actualisation du projet.

Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT
 - A pris note de la nécessité de revoir le projet de fauchage des accotements pour déterminer le besoin optimum alliant les nécessités en termes de sécurité et les objectifs de protection de la biodiversité.
 - Signale qu'une plainte a été déposée en gendarmerie pour le vol d'un rosier tige face à l'ancienne halte-garderie.
 - Informe que les services techniques du Département interviendront pour des travaux de purge sur la rue St Sauveur du 17 au 26 juin.
 - Informe sur les nominations intervenues ces dernières semaines. Auprès du CEREMA, du SMORE, de la Mission locale, de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais et du PETR Beauce Gatinais en Pithiverais. Le site internet précise les conseillers concernés.
 - Évoque l'arrêté ministériel publié le 28 avril 2026 sur le classement de la forêt d'Orléans comme massif à risque incendie. Ce classement induit la mise en œuvre d'un Plan Communal de Sauvegarde et des obligations légales de débroussaillage. Une communication sera préparée pour informer les administrés dans le périmètre concerné.
- Monsieur Pascal SAUVAGE
 - Informe que les opérations de point à temps sur les nids de poule de nos routes communales ont commencé.
 - Informe que les travaux dans le local de l'épicerie, réalisés par les agents et les conseillers sont terminés : sol du bureau remis à neuf, volets lasurés, enseigne lumineuse retirée.
 - Fait un point sur la dernière réunion du SMORE
- Monsieur André DELAPLANCHE
 - Signale le manque de visibilité route de la Billoterie au niveau du transformateur.
- Madame Mélanie LESSEUR
 - Remercie les agents pour la préparation de la matinée citoyenne du 20 mai dernier, qui a permis un déroulement efficace du fleurissement du village.
- Monsieur Thibaud DUVERGER
 - Informe que la facture d'acompte du SMEANN est en cours d'envoi. Le tarif 2026 a été révisé en décembre dernier : diminution de l'abonnement de 15€ pour l'eau, 20€ pour l'assainissement et passage de 1.15€ à 1.40€ /m3.

Prochain conseil : 26 juin

En mairie, le 12/06/2026
Madame la Maire
Catherine RAGOBERT



La secrétaire de séance,
Cécile GÉNÉRALI



